



LES ALTERNATIVES

Les perspectives de changement ont plusieurs échelles. Avec le capitalisme, la concurrence entre individus, groupes d'individus, et même entre Etats ne s'est pas du tout avérée propice à l'avènement du bonheur ou de l'égalité.

Et de fait, la possibilité d'accumulation sans limite de biens par quelques personnes se fait manifestement au détriment des autres. Les revenus du capital sont plus importants que ceux du travail....

Bref, il nous semble bien que tout est à changer. Mais on peut quand même, y compris dans cette optique, se battre pour des objectifs a priori atteignables.

LA VALORISATION DU TRAVAIL REPRODUCTIF

Dans les moyens d'avancer vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes évoquons ici deux outils qui existent mais sont peu voire pas du tout utilisés en France.

Tout d'abord le « *gender budgeting* » qui consiste à analyser et élaborer des budgets publics en chaussant des lunettes genrées. Il s'agit de *promouvoir l'égalité à travers le processus budgétaire*. C'est un mode d'évaluation de la dépense publique avec la question : bénéficie-t-elle plutôt aux hommes ou aux femmes ?

En Autriche, le *gender budgeting* est un principe constitutionnel depuis 2009. Un guide pratique destiné à l'administration est sorti en 2012 et il est mis en pratique à tous les niveaux de gouvernement. En France, depuis 2014 la loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans la mise en œuvre des politiques publiques. Mais les choses n'ont pas dû avancer beaucoup car en janvier 2019 le Haut Conseil à l'Egalité publie un communiqué appelant à faire de l'égalité femmes-hommes un réel critère budgétaire de l'État.

Plusieurs méthodes existent : l'une consistant, lors de l'attribution d'un financement, à veiller, à l'impact de cette dépense sur la situation des femmes et des hommes ; l'autre à ce que les

projets de loi de finance ne puissent être adoptés que s'ils permettent de tendre vers l'égalité, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes.

En France, la ville de Lyon, dirigée par un écologiste depuis juin 2020, sera la première municipalité française à adopter un budget sensible au genre....

Un autre outil disponible aujourd'hui concerne la valorisation des emplois à prédominance féminine

Depuis 1972, la loi française reprenant les directives de l'OIT (convention 100, 1951) impose le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de valeur égale, et ce principe inscrit dans le code du travail.

Mais il est peu appliqué car se réduisant à la formule « à travail égal, salaire égal » ou travail égal sous entend « même emploi ». Or si les femmes ne perçoivent pas les mêmes salaires en particulier c'est parce qu'elles n'occupent pas les mêmes emplois que les hommes.

Et les systèmes d'évaluation des emplois ou les grilles de classification professionnelle qui hiérarchisent les emplois et déterminent les salaires de base sont souvent construits sur des normes différentes selon que le travail est réalisé par des femmes ou des hommes.

Le principe juridique d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale permet d'aborder ces questions. Régulièrement réaffirmé par le droit national et européen, ce principe impose de comparer les emplois à prédominance féminine et masculine et de procéder à leur évaluation, sur la base de critères non discriminants et au regard des tâches réellement accomplies.

En France peu de travaux d'économistes se sont intéressés à cette question.

Citons les deux pionnières, Rachel Silvera et Séverine Lemière qui ont travaillé à un « guide pour une évaluation non discriminante des emplois à prédominance féminine » pour le défenseur des droits en 2013 :

[Guide pour une évaluation non discriminante \(defenseurdesdroits.fr\)](http://defenseurdesdroits.fr)

puis à un « guide pour la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les Hommes dans les systèmes de classification » pour le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle en 2017

[Guide pour la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les systèmes de classification – Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances \(egalite-femmes-hommes.gouv.fr\)](http://egalite-femmes-hommes.gouv.fr)



LES ALTERNATIVES QUI NECESSITENT UNE SORTIE DU SYSTEME

Elles sont à construire bien sûr ; il s'agit ici déjà de ne pas « oublier » l'égalité femmes-hommes et les lunettes de genre, dans l'élaboration des utopies pour l'avenir, dans les champs des possibles pour reprendre un mot utilisé par ATTAC.

- Changer de paradigme

On entre un peu dans l'inconnu.

Dans ce contexte, il n'est pas forcément question de rendre le travail reproductif plus marchandisé qu'il ne l'est déjà ; Prônons plutôt le partage des tâches au sein des familles et au sein de la Société. Pour cela, il faudrait changer le système de valeur.

Que les qualités d'attention aux autres ne soient plus considérées comme superflues, ou comme féminines, mais comme essentielles, valorisantes.

Que l'accumulation d'argent ou de richesses matérielles ne puisse pas être un but honorable ou plutôt raisonnable à suivre.

Que les valeurs considérées comme viriles « la puissance », « la force », la concurrence, arriver premier, ne soient pas le moteur de la Société.

Au contraire, il y aurait mise en avant de la solidarité, du collectif, le refus de l'accumulation
Le contrôle et la limitation des pouvoirs.

La participation aux décisions, du local au global.

L'accès aux savoirs, l'apprentissage de la pluralité.

On a bien vu que la loi de l'offre et de la demande d'une part, n'a pas du tout fait le bonheur du plus grand nombre et d'autre part, est totalement truquée par le fait qu'on suscite très facilement le désir, « la demande » par la publicité et autres manipulations...

Il faut trouver autre chose : une économie qui ne soit pas un rouleau compresseur, qui ne soit pas imbibée des valeurs actuellement considérées comme viriles.

Pour définir autrement les besoins et la manière de les satisfaire collectivement.

Vous savez la belle formule : « De chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins. »